

REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS OPEN CRC Open

Ce règlement intérieur définit l'organisation CRC Open de la région Occitanie.

Composition

Le CRC Open est composé de 64 clubs répartis en 2 divisions (CRC 1 et CRC 2). Chaque division est composée de 4 groupes de 8 clubs. Ces groupes sont composés par des clubs appartenant aux 4 zones géographiques définies. Pour la première année, en 2019, chaque division comportera 14 clubs de la Commission Territoriale Languedoc Roussillon et 18 clubs de la Commission Territoriale Midi-Pyrénées.

Montées et descentes (voir tableaux annexes)

Elles sont établies en fonction :

- Des équipes descendues de CNC3
- Des équipes montantes en CNC3

Toutefois, toute équipe ayant déclaré forfait général en CNC ou ne se réinscrivant pas (quelle que soit la division du CNC Open), conformément au règlement national n'existera plus.

Dans le cas où toutes les équipes classées à la même place dans les 4 groupes ne montent pas (ou ne descendent pas), nous effectuerons un classement entre toutes les équipes placées au même rang dans les 4 groupes.

En cas de non réinscription en CRC pour l'année suivante, nous donnerons priorité à l'équipe placée juste en dessous dans le groupe de l'équipe non réinscrite.

Phase finale

- Pour le CRC 1
Les 2 premiers de chaque groupe, soit 8 équipes, participent à cette phase finale qui se déroulera sur un week-end.
Les rencontres des ¼ de finale opposeront par tirage au sort préétabli un premier de groupe à un second de groupe en évitant que 2 équipes issues du même groupe ne se rencontrent (voir annexe).
Les rencontres de ½ finale se feront par tirage au sort préétabli.
Un match de classement aura lieu entre les perdants des ½ finales.
Le nombre de montées en CNC 3 sera celui alloué par la FFPJP.
- Pour le CRC 2
- Les premiers de chaque groupe, soit 4 équipes, participent à cette phase finale qui se déroulera sur un week-end.
- Les rencontres de ½ finale se feront par tirage au sort préétabli.

Calendrier

- Pour la phase de groupes
4 journées en dimanche (2°, 3° et 4° à 2 matchs, 1° à un match) à partir du premier dimanche d'Octobre selon un calendrier établi chaque année.
- Pour la phase finale
Sur un week-end à mi-novembre
Samedi après-midi : ¼ de finales
Dimanche matin : ½ finale
Dimanche après-midi : finale et match de classement (en CRC 1)
- Horaires :
 - o Sur une journée à deux matchs, le premier débitera à 8 heures 30 et le second à une heure déterminée par le jury

- Sur une journée à un seul match, il débutera à 14 heures.

Aide financière aux clubs

Par journée de compétition, le Comité Régional versera à l'issue de la compétition :

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
- Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe et par journée.

Pour la finale, les clubs qualifiés pour la deuxième journée percevront un forfait d'hébergement de 100,00€ sous réserve que le siège du club soit situé à plus de 100 km du lieu de la finale.

Charges du club organisateur

- Terrains

Préparer 24 terrains numérotés et tracés à la ficelle (largeur 4 m. et 15 m. de long) toutefois il pourra être accepté, à titre exceptionnel, que ces dimensions soient réduites sans être inférieures à 3 m. de large sur 12 m. de long. Si possible les terrains devront être clos par des barrières ou par une corde, placée au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure.

Annexes :

Tirage au sort de la phase finale à 8 équipes

- Quarts de finale :
 - 1° groupe A contre 2° groupe C (Quart 1)
 - 1° groupe B contre 2° groupe D (Quart 2)
 - 1° groupe C contre 2° groupe B (Quart 3)
 - 1° groupe D contre 2° groupe A (Quart 4)
- Demi-finales
 - Vainqueur du Quart 1 contre vainqueur du Quart 3
 - Vainqueur du Quart 2 contre vainqueur du Quart 4

Tirage au sort de la phase finale à 4 équipes

- Demi-finales :
 - 1° groupe A contre 1° groupe C
 - 1° groupe B contre 1° groupe D

MONTEES ET DESCENTES 2019 - 2020

CRC1 & 2			
Cas n°1: AUCUN CLUB NE DESCEND DE CNC3			
CRC1		CRC2	
2019	2020	2019	2020
2	20	12	10
20	12	9	13
10		11	9
32	32	32	32
Cas n° 2 : UN SEUL CLUB DESCEND DE CNC3			
CRC1		CRC2	
2019	2020	2019	2020
2	19	12	11
19	12	8	13

CODE DE COULEURS	
	MONTEE EN CNC3 ou en CNCF
	MAINTIEN EN CRC1 ou en CRCF
	DESCENTE EN CRC2
	MONTEE EN CRC1
	MAINTIEN EN CRC2
	DESCENTE EN CDC
	MONTEES DE CDC
	DESCENTE DE CNC3

11	1	12	8
32	32	32	32

Cas n° 3 : DEUX CLUBS DESCENDENT DE CNC3			
CRC1		CRC2	
ANNEE N	ANNEE N+1	ANNEE N	ANNEE N+1
2	18	12	12
18	12	7	13
12	2	13	7
32	32	32	32

Cas n° 4 : TROIS CLUBS DESCENDENT DE CNC3			
CRC1		CRC2	
ANNEE N	ANNEE N+1	ANNEE N	ANNEE N+1
2	17	12	13
17	12	6	13
13	3	14	6
32	32	32	32